

Affaire n° 56.

OBJET: Autorisation d'agir en ~~défense~~ dans le pourvoi en cassation formé par Madame AMELIN Isnelle contre l'arrêt de la Cour d'Appel confirmant l'ordonnance d'expulsion rendue à son encontre.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Madame Veuve AMELIN Isnelle s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel en date du 27 mai 1981 confirmant l'ordonnance du 19 mars 1981 par laquelle le Juge de l'Expropriation autorisait son expulsion de l'immeuble 117 rue Maréchal Leclerc exproprié au profit de la Commune par ordonnance du 31 janvier 1976.

Je vous demande de m'autoriser à confier la défense des intérêts de la Commune dans cette affaire à Maître CALON et GUIGNET, avocats à la Cour de Cassation.

---

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

---

*Reçu à la Préfecture  
de la Réunion  
le 28 Mai 1982*